

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Corse Presse, Corse Distribution, Corse Matin Publicité,
Eurosud publicité, La Provence et Sud Presse Distribution.**

APPEL A LA RESPONSABILITE DES ADMINISTRATEURS

Nous en appelons à la responsabilité des administrateurs auprès desquels nous insistons sur le fait que leur objectif n'est pas d'emmener les entreprises à la faillite et les salariés à Pôle emploi, pour satisfaire des intérêts particuliers.

Il y a urgence à sortir des intérêts particuliers pour préserver l'intérêt collectif.

A cette heure où débute la réunion du Conseil d'Administration du groupe La Provence au cours duquel les administrateurs auront à se prononcer en faveur ou en défaveur de l'agrément sur le projet déposé par CMA-CGM pour le rachat des parts de Bernard Tapie, les organisations syndicales signataires tiennent à s'exprimer.

Nous rappelons que l'ensemble des 6 CSE consultés sur l'offre a rendu un avis favorable et qu'il convient que les membres du Conseil d'Administration tiennent compte du soutien ainsi exprimé des salariés en faveur de ce projet.

Nos organisations syndicales, sans revenir ici sur les motivations exhaustives, ont en effet pu apprécier deux éléments majeurs de cette offre :

- ✓ **Une garantie sociale de maintien de tous les emplois.**
- ✓ **Une garantie économique avec l'engagement d'un investissement conséquent à long terme.**

Ces deux éléments répondent aux enjeux exclusifs qui doivent motiver un vote d'administrateurs : l'intérêt social et économique de l'entreprise !

Le projet exposé par le concurrent de CMA-CGM, NJJ, n'offre pas les réponses adaptées aux objectifs de développement de l'activité et témoigne d'une totale contradiction avec l'intérêt des salariés :

- ✓ **Une logique de mutualisation avec les autres titres de presse détenus par Monsieur Niel et, en conséquence, des emplois supprimés dans les deux titres *Corse Matin* et *La Provence*.**
- ✓ **Une gestion par la réduction des coûts et un investissement restreint.**

Nous refusons catégoriquement ce projet dont il a été clairement dit au cours des échanges avec le candidat repreneur, qu'il était invariable.

Au-delà de ce facteur, les méthodes employées par Monsieur Niel en matière de respect du personnel et des entreprises dont il est actionnaire, font aujourd'hui l'objet d'une défiance consommée et d'un rejet certain.

Cet investisseur fait preuve d'une obstination inédite pour racheter *La Provence* à bas prix et sans considération pour les intérêts des 850 salariés concernés, de la pérennité des entreprises qui composent le groupe et des nécessités des deux territoires où elles sont implantées. C'est inacceptable !

En effet, chacune des procédures juridiques engagées par Xavier Niel pour remporter « la mise » retarde la cession et place ainsi nos entreprises dans une difficulté financière qui remet en cause leur viabilité. Ces procédures à répétition engagées au mépris de l'intérêt de toutes les parties, témoignent d'une absence de respect à l'endroit de la presse dont il prétend être le défenseur. C'est inacceptable !

Et enfin, nous rappelons que la concentration des médias représente un danger pour la pluralité de l'information et nous refusons d'être les ouvriers de ce danger démocratique en faisant de *La Provence* et du *Corse Matin* les deux titres supplémentaires à rajouter à la longue liste des titres dont Monsieur Niel est propriétaire. Ce serait inacceptable !

Nous en appelons à la responsabilité des administrateurs auprès desquels nous insistons sur le fait que leur objectif n'est pas d'emmener les entreprises à la faillite et les salariés à Pôle emploi, pour satisfaire des intérêts particuliers.

Nous demandons en conséquence que soit donné l'agrément au projet de CMA-CGM et que prenne fin cette cession.

Le 9 mai 2022

FO Eurosud, FO Corse Matin Publicité,
FO Sud Presse Distribution, FO Corse Presse,
CGT Corse Presse, FO Corse Distribution